

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

**ETUDE PRELIMINAIRE CONCERNANT LES
BESOINS EN LOCAUX POUR L'ACCUEIL
SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE**

OCTOBRE 2013

A la Municipalité de
Bourg-en-Lavaux
M. Kazemi, Municipal
Admin. Communale
CP 112
1096 Cully

Grandvaux, octobre 2013

124 - AEG

ETUDE PRELIMINAIRE CONCERNANT LES BESOINS EN LOCAUX POUR L'ACCUEIL SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

0. PREAMBULE

Cette étude est commandée par la Municipalité de Bourg-en-lavaux en Septembre 2013. Elle a pour objectifs d'évaluer les besoins en locaux pour l'accueil scolaire et parascolaire pour les 15 à 20 prochaines années. Cette étude anticipe la réorganisation scolaire prévue avec le départ des élèves du secondaire à Puidoux dès 2016 ou 2017 et la concentration du primaire sur deux sites à Bourg-en-Lavaux au Collège des Ruvines et au Collège du Genevrey, libérant ainsi les Collèges d'Aran et du Vanel.

1. ACCUEIL SCOLAIRE

Les besoins en surfaces pour l'accueil scolaire sont évalués relativement au nombre d'enfants à accueillir par année scolaire, ceci selon la nouvelle organisation scolaire présumée pour 2016-2017, soit regroupement des enfants sur deux sites, les 1P à 4P (1er cycle primaire) au Collège du Genevrey et les 5P à 8P (2ème cycle primaire) au Collège des Ruvines. Ces informations ont été fournies par la Direction des écoles et par la commune.

Les projections pour les 3 prochaines années (au delà de 2013-2014), prévoient un nombre d'élèves variant de 360 à 370. Ceci sans compter les mouvements et la croissance socio-démographiques. Ces élèves sont répartis à parts presque égales dans le premier et le deuxième cycle primaire (variation de 170 à 190 élèves). Ces chiffres se traduisent par un nombre de classes oscillant entre 10 et 11, tant pour le premier que pour le second cycle. Le nombre de classes semble stable à moyen terme, en effet, les effectifs par classe pouvant varier (16 à 20 voir 24 élèves sous conditions).

De fait, il a été admis que les surfaces doivent pouvoir répondre à long terme à ces chiffres en intégrant une légère hausse d'effectif (370 à 400 enfants). Sur recommandation de la DGEO (M. Jacquemet; conseiller en développement organisationnel), le nombre de 10 salles classes agrémentées de deux salles de classe divisibles en deux (appuis, dégagement) par cycle, et par site, a été retenu.

La définition des besoins en locaux scolaires tient compte de l'inventaire des locaux existants au sein des collèges des Ruvines et du Genevrey (voir plans et descriptifs des locaux), ainsi que des commentaires de la Direction des écoles au sujet de cet inventaire. Les Normes et Directives émanant du Règlement sur les constructions scolaires du 14 août 2000 et le protocole d'accord état-commune réduisant quelques peu les surfaces exigées par lesdites Normes s'appliquent.

L'analyse des surfaces scolaires (voir Tableaux - Annexes 1A et 1B) entre besoins et existants s'attache non seulement à comparer les surfaces de planchers totales mais s'attèle aussi à vérifier les repositionnements possibles des locaux sur un même site. Le solde manquant devra être réalisé par des agrandissements ou de nouvelles constructions

2. ACCUEIL PARASCOLAIRE

Les besoins en surface pour l'accueil parascolaire sont évalués en fonction du nombre d'enfants à accueillir qui est proportionnel au nombre d'enfants scolarisés. Ceci au terme de la réorganisation scolaire envisagée et par site. En effet, il est décidé avec cohérence que l'accueil parascolaire aura lieu sur le site d'accueil scolaire, ceci tant aux Ruvines qu'au Genevrey, afin d'éviter tout déplacement en bus. Ceci implique la réalisation de deux structures de type UAPE, permettant l'accueil des enfants du premier cycle primaire (1P à 4P) au Genevrey et une partie de ceux du deuxième cycle primaire - 5P et 6P uniquement - aux Ruvines.

Les élèves de 7P et 8P seront accueillis selon d'autres modalités et dans un autre cadre encore à préciser, de type cafétéria ou réfectoire scolaire, mais toujours au sein du Collège des Ruvines. Ce choix répond encore à un accueil différencié en fonction des âges.

Le nombre de places des ces deux structures est défini selon divers critères statistiques connus ou issus de l'analyse de la situation actuelle menée avec la Direction (Mme Engheben - administration et Mme Meylan - pédagogie) de l'association Piccolino actuellement en charge de l'accueil parascolaire au sein de la Commune (et préscolaire dont il est fait abstraction dans cette étude).

Actuellement l'association Piccolino gère deux structures de type UAPE, "Le Chat Perché" installée au Collège du Genevrey disposant de 36 places (dans deux salles de classe existantes) et "La Capite" établie sur deux sites - le foyer des Ruvines - 30 places - et sur le site de l'hôpital (Maison Notari?) 30 places. A ce jour l'association Piccolino propose donc 96 places d'accueil quotidien - selon trois tranches horaires hors temps école, soit matin - midi - après-midi (Les autres périodes d'accueil sont négligées ici - Mercredi ap-midi, période de congé des 1P et 2P, vacances, etc... car sans influence sur les locaux). Voir Annexe 2.

Ces 96 places sont occupées par 145 enfants inscrits. Ces 96 places rapportées aux 357 enfants des deux cycles primaires (4 à 12 ans) représentent 26,9 places pour 100. A ce jour, la tranche horaire de la pause de midi (la plus sollicitée) est complète sur les trois sites. Cette fréquentation diminue de 33% en moyenne pour la tranche 15h30 à 18h30.

Il faut préciser que les enfants sont en principes accueillis en fonction de leur lieu de scolarisation, mais qu'en raison du manque de places, certains enfants sont déplacés (en bus scolaires) sur l'un des autres sites. Les 96 places sont occupées par 75 % d'élèves du premier cycle primaire (réparti 50% 1P à 2P et 50% 3P à 4P) et 25 % par les 5P et 6P du second cycle (les 7P et 8P ne sont pas accueillis).

De cette analyse est déduit le nombre idéal de 88 places d'accueil pour le premier cycle primaire et de 33 places pour le deuxième cycle. Sachant que les autorisations de l'OAJE sont légalement accordées par multiples de 12 places, il est retenu le nombre de 84 places pour le premier cycle au Genevrey et de 36 places pour le deuxième cycle aux Ruvines.

Les bases légales en matière d'accueil de jour (OPEE-LAJE-RLAJE) et les Directives de l'OAJE et autres Normes ou cadre de référence s'appliquent. Les besoins en surface pour l'accueil parascolaire sont intégralement réglementés par ceux-ci.

Les locaux parascolaires existants ne sont pas pris en compte car ils seront tous réaffectés aux besoins scolaires (ou détruits dans le cadre de l'extension de l'hôpital de Lavaux).

En conclusion, il est nécessaire de construire deux UAPE, soit une par site scolaire.

3. BESOINS EN LOCAUX POUR L'ACCUEIL SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

3.1 ACCUEIL SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE - COLLEGE DES RUVINES

Les besoins pour l'accueil scolaire aux Ruvines (5P à 8P) sont traduits par le tableau annexé, ils se montent à 2155 m² de SU (Surface Utile (SIA416) ou SNPH Surface Nette de plancher Habitable). La SU existante s'élève à 2124 m² à laquelle s'ajoute un disponible de 452m² de surfaces difficilement ré affectables. La comparaison ne peut pas se limiter à l'arithmétique, mais doit intégrer un scénario plausible de reconversion des surfaces. En effet, le départ du secondaire à Puidoux nécessite cette reconversion, les besoins (normés) pour le secondaire étant différent que pour le primaire.

L'analyse de ces données démontre que les locaux existants devraient permettre de recevoir le programme nécessaire (10 classes, 2 salles divisibles et les locaux spécifiques) pour les années à venir en procédant à une reconversion du collège sur lui-même à l'exception du Centre de documentation de 80 m² (ou autre selon choix). Un léger déficit de surfaces destinées à l'administration devra être précisé et comblé (30 m²). Il s'agit donc de réaffecter des surfaces disponibles par diverses permutations, transformations et agrandissements mesurés.

Les surfaces actuelles et leur configuration permettent à peine de recevoir les surfaces nécessaires pour l'avenir. En effet, au terme de cette réorganisation, l'occupation des espaces du collège des Ruvines est optimisée au maximum ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre pour une vision sur 15-20 ans (horizons 2030).

Afin de ne pas saturer le collège existant dès le départ, le centre de documentation pourrait s'installer dans les locaux à construire de l'UAPE, ceci permettant des synergies avec l'extérieur et le parascolaire. Il est encore nécessaire de prévoir la réalisation d'une surface de 80 m² (salle divisible) de dégagement, polyvalente, liée au centre de documentation et à l'UAPE. Ainsi cette surface, pourra combler les besoins scolaires et/ou parascolaire éventuels à venir.

Quoi qu'il en soit le collège nécessitera des transformations intérieures et un agrandissement. Pour la redistribution des salles de classes et des salles spéciales, il faut prévoir des transformations mineures à moyennes, il en va de même pour divers locaux, notamment les espaces dédiés aux enseignants (transformations et agrandissements nécessaires). Pour compléter les locaux administratifs et l'aménagement des combles, il s'agit de travaux quelque peu plus conséquents. Ces travaux pourraient être couplés avec des rénovations (entretien, énergétique, mise aux normes, etc) à mener sur l'ensemble du Collège.

A noter que les combles du collège présentent de belles surfaces mais qui sont difficilement accessibles (escalier étroit, l'ascenseur s'arrêtant au niveau en dessous), en effet, les espaces actuels ont été gagnés sur des combles/galetas non aménagés lors de la construction du collège. Par ailleurs, bien que généreusement éclairé de manière zénithal par des Velux, ces locaux n'ont pas de vue droite directe vers l'extérieur, ce qui les rends sur le principe non conformes à la LATC (art. 29 RLATC). Des travaux de transformations d'une importance moyenne à lourde (vues et jours - accès) permettraient néanmoins d'utiliser ces surfaces. Avec de tels travaux, les combles pourraient recevoir le centre de documentation ou une ou deux salle spéciales (dessin ou musique, etc...) ou encore un service PPLS ou l'administration de l'école (probablement peu indiqué). A ce stade de l'étude, ces espaces à la conformité douteuse sont conservés comme réserve ou marge d'évolution dans le développement futur d'un projet spécifique.

Pour le parascolaire, la construction d'une UAPE de 36 places, accompagnée des locaux administratifs de la Direction général de l'association Piccolino, sera nécessaire.

Le projet d'ensemble devra encore répondre à la problématique du stationnement de l'école, de la zone des Bus Scolaires, des accès et d'une zone de dépose des enfants (Kiss & Drive), le tout avec un degré de sécurité adapté à l'âge des enfants. Une part des aménagements extérieurs et sportifs sera à revoir. Un nouveau préau couvert devant l'entrée du bâtiment devra être réalisé.

En conclusion, le programme résumé des surfaces utiles (SU) nécessaires à réaliser sur le site des Ruvines est (Voir Programme détaillé Annexe 3) :

Scolaire:

- 1 centre de documentation	80 m2
- 1 Salle de dégagement divisible	80 m2
- 1 complément administration	30 m2

Parascolaire:

- 1 UAPE de 36 places y-c administration de l'association Piccolino	242 m2
Total Surface Utiles SU	432 m2 SU
SP = SU x 1.25 x 1.25 = SU x 1.5625 =	675m2 SP

3.2 ACCUEIL SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE - COLLEGE DU GENEVREY

Les besoins pour l'accueil scolaire au Genevrey (1P à 4P) sont traduits par le tableau annexé, ils se montent à 1780 m2 de SU (Surface Utile (SIA416) ou SNPH Surface Nette de plancher Habitable). La SU existante s'élève à 1556 m2 à laquelle s'ajoute un disponible de 288 m2 de surfaces difficilement ré affectables. La comparaison ne peut pas se limiter à l'arithmétique, mais doit intégrer un scénario plausible de reconversion des surfaces.

Sur ce site, la reconversion est plus évidente. En effet, le Collège du Genevrey est constitué, pour l'essentiel, de 12 salles de classes accompagnées de quelques locaux annexes et services. Il est dès lors facile de constater que les locaux existants permettent de recevoir le programme de base nécessaire (10 classes, 1 salle divisible, 1 salle ACT/ACM). Pour les locaux spécifiques, soit le Centre de documentation de 80 m2, 1 salle de dégagement divisible (2x40m2) et pour la Salle des Maîtres et son local de reproduction (60m2+20m2), il sera nécessaire de réaliser de nouvelles surfaces. La réorganisation est de nature simple pour une vision sur 15-20 ans (horizons 2030).

Ces nouvelles surfaces scolaires pourront être ou pas associées à la construction parascolaire. Quoi qu'il en soit le collège nécessitera des rénovations intérieures et un agrandissement. Les rénovations ou transformations sont mineures. Ces travaux pourraient être couplés avec des rénovations (entretien, énergétique, mise aux normes, etc.) à mener sur l'ensemble du Collège.

A noter que les sous-sol du collège présentent de belles surfaces (salle boisée- équipée d'une cuisine) mais qui sont difficilement accessibles (pas d'ascenseur) et mal éclairés. Des travaux de transformations d'une importance moyenne à lourde (vues et jours - accès) permettraient néanmoins d'utiliser ces surfaces. Notamment en dégageant un plein pied par une courette-patio creusée devant la salle boisée. A ce stade de l'étude, ces espaces sont conservés comme réserve ou marge d'évolution dans le développement futur d'un projet spécifique.

Pour le parascolaire, la construction d'une UAPE de 84 places sera nécessaire.

Le projet d'ensemble devra encore répondre à la problématique du stationnement de l'école, de la zone des Bus Scolaires et d'une zone de dépose des enfants (Kiss & Drive), le tout avec un degré de sécurité adapté à l'âge des enfants. Une part des aménagements extérieurs et sportifs sera à revoir et le préau couvert agrandi ou totalement renouvelé selon les normes.

Par ailleurs, ce site comporte encore des locaux de Voirie. Ces locaux posent deux problèmes fondamentaux. D'une part le trafic généré par des engins de voirie est absolument incompatibles avec une école et ses accès, d'autre part la localisation de la voirie empêche d'exploiter une zone d'implantation possible pour le développement du projet. Il sera donc impératif de résoudre cette problématique.

En conclusion, le programme résumé des surfaces utiles (SU) nécessaires à réaliser sur le site du Genevrey est (Voir Programme détaillé Annexe 4) :

Scolaire:

- 1 centre de documentation	80 m2
- 1 Salle de dégagement divisible	80 m2
- 1 Salle des Maîtres	60 m2
- 1 Local de reprographie	20 m2
- Préau couvert (manque 60 m2)	- m2

Parascolaire:

- 1 UAPE de 84 places	410 m2
-----------------------	--------

Total Surface Utiles SU =	650 m2 SU
SP = SU x 1.25 x 1.25 = SU x 1.5625 =	1016 m2 SP

3.3 IMPLANTATIONS

L'implantation des nouvelles constructions selon les surfaces de plancher (SP) résumées à répartir sur deux ou trois niveaux est possible sur chaque site.

Aux Ruvines, le PPA "Ruvines Dessus" en cours de validation permet de nombreuses extensions, notamment pour un programme restreint tel que celui prévu ici. Ce site présente la contrainte technique de devoir réaliser cet agrandissement sur un abri PC / Parking. Le projet doit maintenir un potentiel d'extension des locaux scolaires et parascolaires, y-c pour une nouvelle salle de Sport.

Au Genevrey, le site permet trois implantations possibles, mais devient exigü pour un tel programme. Il sera peut-être nécessaire de fragmenter le projet afin d'exploiter deux possibilités d'implantations ou encore le réaliser sur 3 niveaux. Ce site comporte la voirie et son maintien réduit les possibilités d'implantation. Le projet doit, ici aussi, malgré l'exigüité du site, maintenir un potentiel d'extension des locaux scolaires et parascolaires.

3.4 ESTIMATION FINANCIERE

Au stade des études préliminaires, il reste difficile d'établir des estimations financières fiables en l'absence de projet. Néanmoins il est possible de déterminer des enveloppes financières relatives aux diverses interventions. Ces estimations sommaires mettent en corrélation les surfaces de planchers SP et leurs coûts usuels pour ce type de locaux, tant pour de la construction que de la rénovation. Les valeurs suivantes ont été retenues:

- Constructions Scolaires et Parascolaires neuves
CFC 2 (bâtiments) et 3 ou 9 fixe (Aménagement. exploit ou ameublement fixe) 2'700.- chf / m2 SP

- Rénovations Locaux Scolaires existants
CFC 2 (bâtiments) variable 215.- à 1850.- chf / m2 SP
Varie selon 4 degrés de rénovation (Voir Annexe 5)

L'estimation des rénovations est à prendre avec réserve pour deux raisons. Premièrement, le calcul des surfaces selon SIA 416 n'a pas pu être mené complètement (manque d'informations), il s'agit donc d'une déduction (Surfaces Utiles SU X 1.56 = ~Surf. Plancher SP). De plus, sans analyse des bâtiments il est difficile à évaluer le degré de rénovation nécessaire.

- Aménagements extérieurs 250.- chf / m2

3.41 Collège des RUVINES

Le collège des Ruvines nécessite trois types d'intervention.

- La transformation et rénovation des surfaces scolaires existantes avec divers degrés d'intervention.
- La construction de locaux scolaires complémentaires et de locaux parascolaires (UAPE de 36 pl.).
- Réalisations d'aménagements extérieurs - préau couvert - accès - desserte de bus et stationnement.

- Transformation - Rénovation du Collège selon Annexe 5: Surface de plancher totale SP = 3'315 m2 x 543.- chf /m2 de SP	1'800'000.-
- UAPE 36 pl. et loc. scolaires selon Annexe 3: Surface de plancher totale SP = 675 m2	
- Locaux scolaires 297 m2 de SP x 2'700.- chf /m2 de SP	802'000.-
- Locaux UAPE 378 m2 de SP x 2'700.- chf /m2 de SP	1'021'000.-
(Total du bâtiment s'il regroupe le scolaire et le parascolaire: 1'823'000.- chf)	
- Aménagements extérieurs 1500 m2 x 200.- chf/m2	375'000.-
Total RUVINES	chf 3'998'000.-

3.42 Collège du GENEVREY

Le collège du Genevrey nécessite aussi trois types d'intervention.

- La transformation et rénovation des surfaces scolaires existantes.
- La construction de locaux scolaires complémentaires et de locaux parascolaires (UAPE de 84 pl.).
- Réalisations d'aménagements extérieurs - préau couvert - accès - desserte de bus et stationnement.

- Transformation - Rénovation du Collège selon Annexe 5:

Surface de plancher totale SP = 2'418 m² x 413.- chf /m² de SP 1'000'000.-

- UAPE 84 pl. et loc. scolaires selon Annexe 3:

Surface de plancher totale SP = 622 m²

- Locaux scolaires 375 m² de SP x 2'700.- chf /m² de SP 1'013'000.-

- Locaux UAPE 641 m² de SP x 2'700.- chf /m² de SP 1'730'000.-

(Total du bâtiment s'il regroupe le scolaire et le parascolaire: 2'743'000.- chf)

- Aménagements extérieurs 1500 m² x 250.- chf/m² 375'000.-

Total GENEVREY chf 4'118'000.-

3.43 Récapitulatif

La récapitulation par site est la suivante:

Total RUVINES chf 3'998'000.-

Total GENEVREY chf 4'118'000.-

Total Commune chf 8'116'000.-

Estimation sommaire ± 25 %, soit 6 mio à 10 mio selon projets à venir.

Cette récapitulation peut aussi se faire par type d'intervention en distinguant le scolaire du parascolaire:

- Aménagements extérieurs - accès - Bus 2x 375'000.- = 750'000.-

- Rénovations/transformations; RVS 1'800'000.- + GVS 1'000'000.- = 2'800'000.-

- Construction de locaux scolaires; RVS 802'000.- + GVS 1'013'000.- = 1'815'000.-

- Construction de locaux parascolaires RVS 1'021'000.- + GVS 1'730'000.- = 2'751'000.-

3.5 SEUILS DES MARCHÉ PUBLICS

Les travaux mentionnés peuvent se répartir en deux marchés d'environ 4 millions chacun, un par site scolaire. Ces marchés peuvent encore être divisé en deux, les transformations et la nouvelle construction soit deux marchés d'environ 2 millions chacun.

Tout comme le récapitulatif ci-dessus, les marchés peuvent aussi être divisés entre constructions scolaires et parascolaires (pour autant qu'il s'agisse de bâtiments distincts).

En résumé, les marchés globaux peuvent légalement se répartir en marché de 1 million, 2 millions ou 4 millions. (Toujours pour autant qu'il s'agisse de bâtiments ou opérations distincts - le saucissonnage (sic...!) des marchés est en effet interdit par la loi).

Seuils des marchés publics:

1. Marchés < à 8'700'000.- chf HT/ hors honoraires donc non soumis aux traités internationaux

2. Valeurs seuils selon annexes (6) du Guide Romand pour les Marchés publiques, soit:

- Services: -> 150'000.- (gré à gré) / -> 250'000.- (invitation) / dès 250'000.- (ouv./select)

- Constructions: -> 300'000.- (gré à gré) / -> 500'000.- (invitation) / dès 500'000.- (ouv./select)

A ce stade, le nombre de marchés exacts n'étant pas connu, il ne peut être déduit le type de procédure applicable. Néanmoins les Marchés situés en dessous de 1,5 mio débouche sur des procédures de gré à gré (autant pour les services que la constructions) puis sur des procédures sur invitations et dès ~ 2,2 mio sur des procédures sélectives ou ouvertes.

4 CONCLUSIONS

Cette étude préliminaire concernant les besoins en locaux scolaires et parascolaires illustre et quantifie le potentiel existant et les manques. Ils sont de trois ordres, soit ;

- Rénovations-transformations des surfaces existantes ("Up-date")
- Constructions de locaux scolaires (essentiellement annexes - pas de salle de classes)
- Constructions de locaux parascolaires (JAPE)

Elle permet de confirmer qu'il est possible d'offrir, sur chaque site, les locaux nécessaires à la nouvelle organisation scolaire de la Commune. Le site des Ruvines étant plus spacieux ne pose pas de problèmes pour accueillir le programme, par contre le Genevrey nécessitera une attention particulière afin d'exploiter au mieux le site.

La rénovation ou transformation des surfaces existantes devra être affinée en tenant compte de l'état actuel (pas analysé) des bâtiments. La construction de nouveaux locaux scolaires devra se préciser après avoir exploité les surfaces existantes et vérifier les besoins.

La construction de locaux parascolaire est un besoin évident et clairement identifié.

En résumé, il est encore difficile à ce stade d'identifier la stratégie pertinente pour répondre aux objectifs mis en évidence dans cette étude. En effet, l'un des options est de traiter la question par site en répondant l'ensemble de la problématique (rénovations-extensions scolaires et parascolaires) - par deux procédures importantes (concours d'architecture). L'autre consistant à séparer avec pertinence ce qui est de l'ordre de l'entretien et rénovations de ce qui est de l'ordre des nouvelles constructions, en distinguant ou pas le scolaire du parascolaire

Vu le statut " préliminaire" de l'étude présentée, il est difficile de recommander à la Municipalité d'aller requérir tel ou tel crédit auprès du conseil communal.

En effet, les conclusions de cette étude préliminaire devraient se préciser et se confirmer par un complément, permettant notamment de préciser (rationaliser) les besoins entre impératifs normés et souhaits, entre possibilités existantes et constructions nécessaires. Ainsi, en affinant et confirmant les besoins, il sera dès lors possible de définir clairement le type et le nombre de marchés, tels qu'évoqué plus haut. De fait cela précisera le type de procédures (Marchés Publics) et la nature des demandes de crédits à formuler.

5 OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est nécessaire de rappeler que cette étude ne traite pas des besoins liés à la phase de transition avant le départ du secondaire à Puidoux. Durant cette période ceux-ci sont les suivants:

2014 : besoins 13 salle de classe disponible 11 manco 2
2015 : besoins 14 salle de classe disponible 11 manco 3
2016 : besoins 15 salle de classe disponible 11 manco 4

Par ailleurs, cette étude ne dit rien sur la désaffectation des petits collèges (Vanel et Aran).

Cette étude n'évoque pas non plus la question des transports scolaires. A priori, ce volet devrait rationaliser par cette nouvelle organisation scolaire.

Ainsi rédigé à Grandvaux, le 3 octobre 2013.
Mathieu Cardinaux architecte epfl-sia

Collège des RUVINES

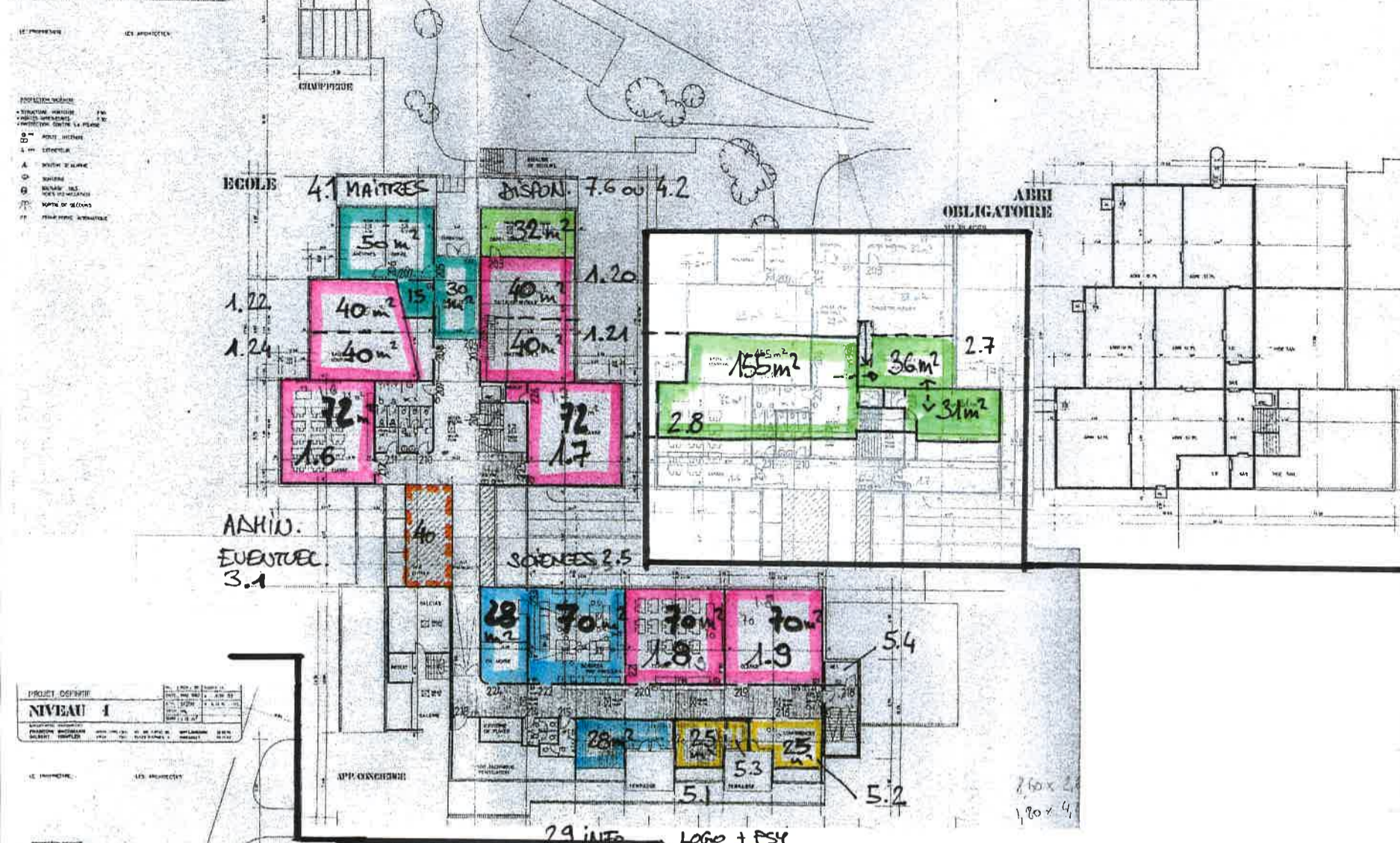
ANNEXE 1 A

Elèves de 5P à 8P

OCTOBRE 2013

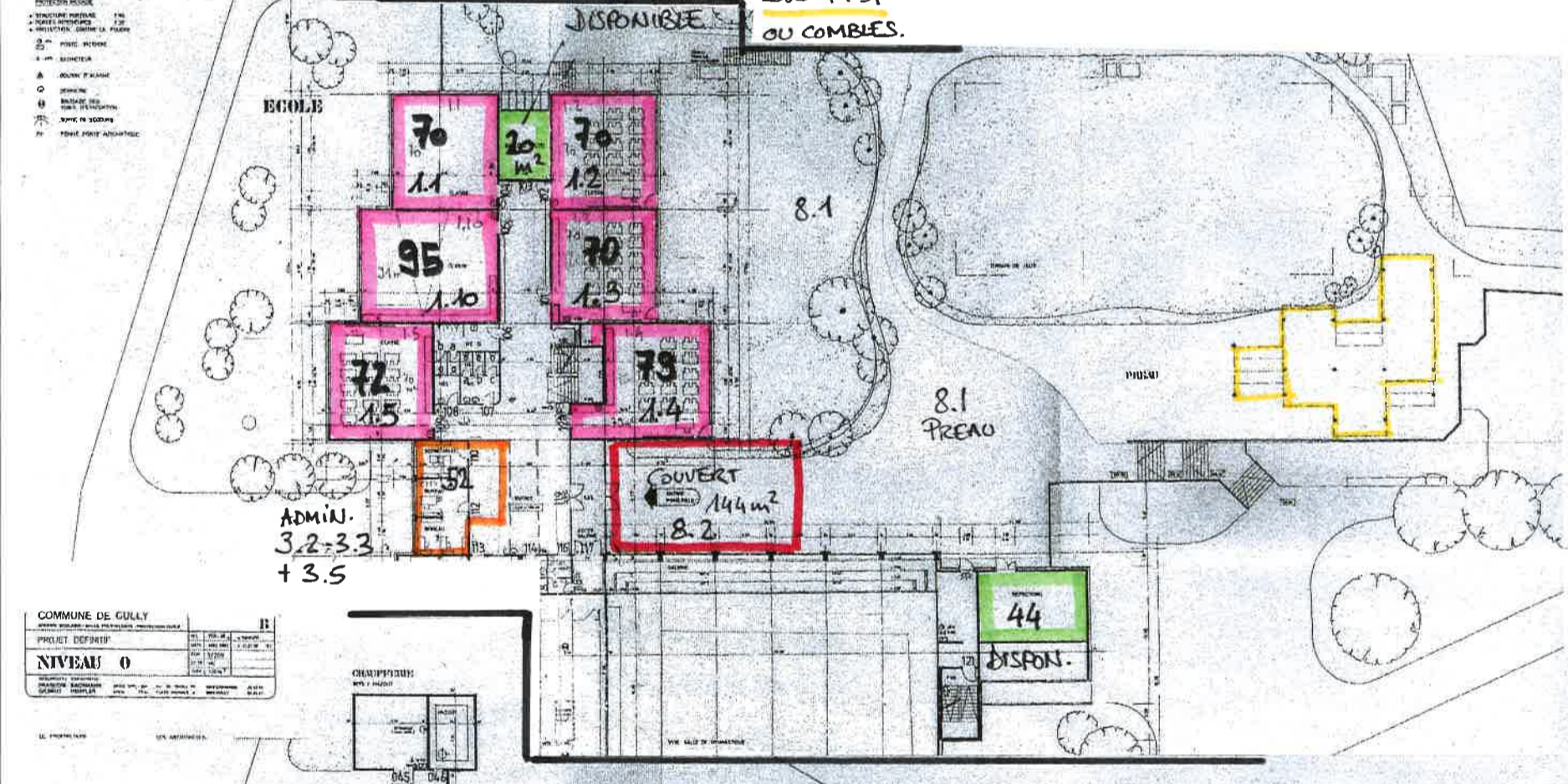
Besoins		Existant		Solde et propositions	
Aire totale	2155 m ²	Sans Esp. EXT	2124 m ²	jaune non additionné	

	Nbre	Aire	Aire totale	Nbre	Aire	Aire totale	Nbre	Aire	Aire totale	Remarques
1 Enseignement général										
1.1-1.10	Salle de classe	10	72 m ²	720 m ²	10	74 m ²	740 m ²	0	80 m ²	m ² Existant classe Moyenne (70 à 95 m2)
1.20-1.24	Salle de dégagement	4	40 m ²	160 m ²	1	20 m ²	20 m ²		20 m ²	aquarium/pris sur le couloir - RESTE DISPONIBLE
5.2	Salle de dégagement				1	25 m ²	25 m ²			2 classes de 80 m ² avec cloison amovible
			880 m ²			785 m ²				
2 Salles spéciales										
2.1	Salle de sport	1	393 m ²	393 m ²	1	393 m ²	393 m ²			Avec 12 classes, la salle est utilisée à 100%
2.2-2.3-2.4	Travaux manuels (TMA) - multiusage avec rangements	1	100 m ²	100 m ²	1	276 m ²	276 m ²	normes	72m2 + rang	Réaménager et repenser le matériel
1.23-1.24	Activités créatrices sur textiles (ACT) / AVI et multiusage	1	80 m ²	80 m ²	1	95 m ²	95 m ²	normes	72m2 + rang	Réaménager (rangements) et mobilier
	ACT/AVI - Rangements	1	20 m ²	20 m ²		m ²	m ²	normes	72m2 + rang	
2.5	Sciences	1	80 m ²	80 m ²	1	98 m ²	98 m ²	normes	72m2 + rang	y compris chambre noire et local attenant 70+28 m2
2.6	Musique	1	80 m ²	80 m ²	1	88 m ²	88 m ²	normes	72m2 + rang	Musique va ds classe enfantine du bas - Accès ext.
2.7	Galerie musique				1	36 m ²	m ²			galerie
2.8	Economie familiale / Cuisine	0	140 m ²	m ²	1	150 m ²	m ²			Réaffectation (penser accès)
2.9	Informatique	0	40 m ²	m ²	1	28 m ²	28 m ²			Prise sur couloir/Dégagement ou rangement
			753 m ²			978 m ²				
Bibliothèque										
2.10	Centre de documentation	1	80 m ²	80 m ²	1	95 m ²	95 m ²	normes 40-80		Réutilisation-classe enfantine du bas-
										A Discuter avec UAPE ou dans Combles (2.8) mais problème accès et vue?
3 Administration										
Les surfaces sont indicatives, parce qu'il n'y a pas de norme officielle.										
3.1	Bureau du doyen de site avec coin rencontre	1	30 m ²	30 m ²	1	17 m ²	17 m ²			Normes 60 m2 pour 11 classes pour pts 3.1 à 4.3 !!!
3.2	Bureau des doyens - 1 place	1	15 m ²	15 m ²	1	18 m ²	18 m ²			
3.3	Secrétariat - 1 place	1	20 m ²	20 m ²	1	17 m ²	17 m ²			
3.4	Salle de conférence - 20 places	1	40 m ²	40 m ²		m ²	m ²			
3.5	Coin cuisine + WC	1	8 m ²	8 m ²		m ²	m ²			
			113 m ²			52 m ²				
4 Salle des maîtres avec zone de travail et zone "détente" repas pour environ 60 personnes										
4.1	Salle des maîtres avec zone de travail et zone "détente" repas	1	60 m ²	60 m ²		69 m ²	69 m ²			pour 30 personnes/à réaménager/prise sur couloir
4.2	Local technique de reprographie	1	20 m ²	20 m ²		m ²	m ²			doit être fermé
4.3	WC					m ²	m ²			
			80 m ²			69 m ²				
5 PPLS										
Une demande de création d'un centre PPLS a été faite par PPLS. Une discussion est en cours au DFJC.										
5.1	Bureau Psy	1	15 m ²	15 m ²		25 m ²	25 m ²			partagé avec orientation professionnelle (OCOSP)
5.2	Bureau Logo	1	25 m ²	25 m ²		m ²	m ²			
5.3	Salle d'attente	1	6 m ²	6 m ²		m ²	m ²			4 places (banc ?)
5.4	WC	1								à voir
			46 m ²			25 m ²				
6 Divers										
6.1	Médiation + OCOSP	1	13 m ²	13 m ²		25 m ²				partagé avec Psy
6.2	Infirmierie	1	20 m ²	20 m ²		20 m ²	20 m ²			
6.3	Economat	1	60 m ²	60 m ²	1	62 m ²	62 m ²	normes	20m2 Hors abri	borgne/pas aux normes légales
6.4	Galetas				1	31 m ²	m ²			Un velux seul / Aménageable?
6.5	Local - RS -est après galerie GYM - dit "réfectoire"				1	44 m ²	m ²			
6.6	UAPE	1		à définir	1	171 m ²	m ²			Deviend réfectoire 7-8
			93 m ²			82 m ²				
7 Sanitaires et services										
7.1	WC enseignants + 1 Handicapé	2			2	12 m ²	12 m ²			1 ens. + 1 handicapé; niveau 1
7.2	WC filles	10			2	10+15+2.5+2.5	30 m ²			tous les wc élèves
7.3	WC garçons - 1 WC + 1 urinoir	5			2	10+15+2.5+2.5	30 m ²			tous les wc élèves
7.4	Loge concierge	1	20 m ²	20 m ²	1	6 m ²	6 m ²			
7.5	Local concierge - 1 par étage	4	10 m ²	40 m ²						ok
7.6	Local de rangement	1	50 m ²	50 m ²	1	32 m ²	32 m ²			à la suite de la salle de musique
			110 m ²			110 m ²				
8 Environnement										
8.1	Préau (y compris couvert)	1	1440 m ²	1440 m ² non addition		2229 m ²				pour 12 classe de 28 = Maximum à terme
8.2	Préau couvert	1	144 m ²	144 m ² non addition		102 m ²	144=12*24*.5			MANQUE UN COUVERT A LA SORTIE
						452 m ²				
9 Places de stationnement - Norme uss sn 640.281										
9.1-9.10	1 par classe du site scolaire	12				170 m ²				Surfaces manquantes ou affectations difficilement voir non redistribuables dans le complexe existant sans d'important travaux ou nouvelle constructions
9.11-9.15	Place visiteurs (0.2/classe)	3								
	Total	15								Déficit sur les surfaces demandées / locaux paratagés

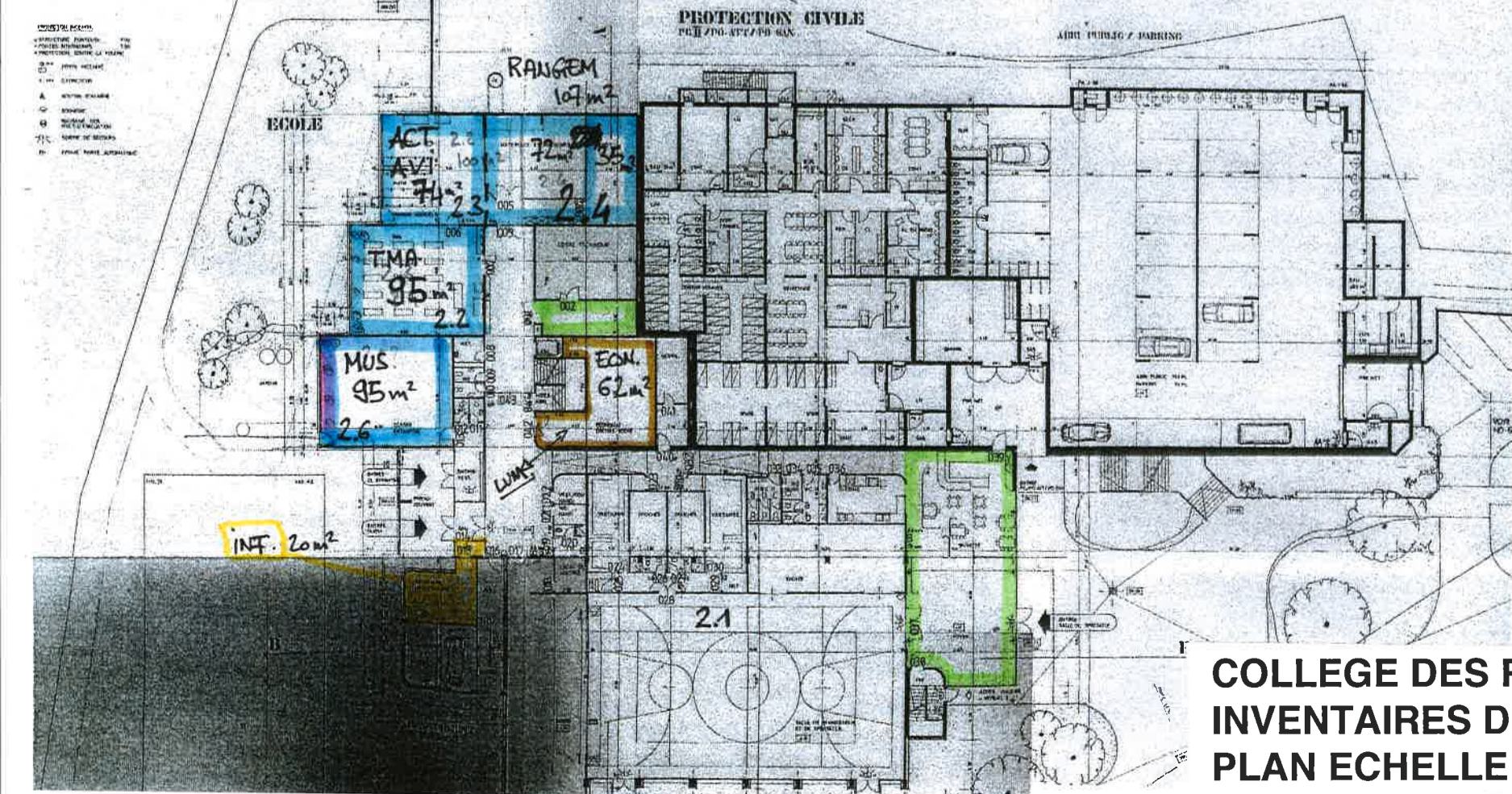


COMBLES

1^{ER} ET.



REZ SUP.



REZ INF.

Collège du GENEVREY

ANNEXE 1 B

Elèves de 1P à 4P

OCTOBRE 2013

Besoins		Existant		Solde et propositions	
Aire totale	1780 m ²	Sans Esp. EXT	1556 m ²	non additionné	258 m ²

	Nbre	Aire	Aire totale	Nbre	Aire	Aire totale	Nbre	Aire	Aire totale	Remarques
1 Enseignement général										
1.1-1.10	10	78 m ²	780 m ²	10	80 m ²	801 m ²	0	78 m ²	m ²	(2 utilisées actuellement par UAPE)
1.21-1.22	2	39 m ²	78 m ²							1 classe de 83.5 m ² avec cloison amovible
1.23-1.24	2	39 m ²	78 m ²	1	27 m ²	27 m ²	2	39 m ²	78 m ²	dégagem actu = ancienne Salle Maîtres va Doyen?
			936 m ²			828 m ²				Surface manquante à construire
2 Salles spéciales										
2.1	1	295 m ²	295 m ²	1	295+57	295 m ²				Avec 12 classes, la salle est utilisée à 100%
2.2	1	80 m ²	80 m ²	1	83 m ²	83 m ²	0	78 m ²	m ²	Reste dans salle médiane RI
2.31	1	20 m ²	20 m ²	1	15 m ²	15 m ²				Reste au RI en face de salle ACT
2.32	1	m ²	m ²	1	15 m ²	15 m ²				au RI Disponible
			395 m ²			408 m ²				
Bibliothèque										
2.4	1	80 m ²	80 m ²	1	17 m ²	17 m ²	1	80 m ²	80 m ²	normes 40-80 Actuel devient disponible (éventuel Infirmierie nouvelle)
			80 m ²			17 m ²				Surface manquante à construire En lien avec UAPE ?
3 Administration										
Les surfaces sont indicatives, parce qu'il n'y a pas de norme officielle.										
3.1	1	30 m ²	30 m ²	-	-	-	1	30 m ²	m ²	Normes 60 m2 pour 11 classes pour pts 3.1 à 4.3 !!!
3.2	1	8 m ²	8 m ²	1			1	8 m ²	m ²	dans salle des maîtres actuellement
			38 m ²			m ²				Aménagé dans 27 m2 dégagement
										Aménagé dans 27 m2 dégagement -lien nouvelle s.Maîtres?
4 Salle des maîtres avec zone de travail et zone "détente" repas pour environ 60 personnes										
4.1	1	60 m ²	60 m ²	1	83 m ²	83 m ²	1		60 m ²	Normes 60 m2 pour 11 classes pour pts 3.1 à 4.3 !!!
4.2	1	20 m ²	20 m ²						20 m ²	pour 30 personnes
4.3							1			Surface manquante à construire
			80 m ²			83 m ²				Surface manquante à construire
5 PPLS										
Une demande de création d'un centre PPLS a été faite par PPLS. Une discussion est en cours au DFJC.										
5.1	2	15 m ²	30 m ²	1						Actuellement: environ 80 m2 cuisine + 3 bureaux + attente
5.2	1	25 m ²	25 m ²		80 m ²	80 m ²				4 places (banc ?)
5.3	1	6 m ²	6 m ²							à voir
5.6	1									
			61 m ²			80 m ²				
6 Divers										
6.1	1	20 m ²	20 m ²	1	20 m ²	20 m ²			20 m ²	utilisé comme économat
6.2	1	60 m ²	60 m ²				1	60 m ²	m ²	soit retour infirmerie-soit reste économats
6.3				1	200 m ²	m ²				Normes : 20 m2 Hors Abri
6.4				1	56 m ²	m ²				ATTENTIONS PAS D'ASCENSEUR
6.5	1		à définir							20 m2 minima manquants
			80 m ²			20 m ²				Disponibilité - Attention accès et jour/vue
										économat? Si ascenseur
										HORS DU COLLEGE - A CONSTRUIRE
7 Sanitaires et services										
7.1	2			2						
7.2	10			10						
7.3	5			9						
7.4	1	20 m ²	20 m ²			14 m ²				
7.5	4	10 m ²	40 m ²			40 m ²				
7.6	1	50 m ²	50 m ²			66 m ²				
			110 m ²			120 m ²				
8 Environnement										
8.1	1	1440 m ²	1440 m ²	1	1700 m ²	1700 m ²				Vérification sommaire semble OK
8.2	1	144 m ²	144 m ²	1	85 m ²	85 m ²	1	60 m ²		couvrir en partie
										TVX à réaliser (couvert existant insuffisant à agrandir)
9 Places de stationnement - Norme uss sn 640.281										
9.1-9.10	12									
9.11-9.15	3									
Total	15									

238 m² Surfaces manquantes ou affectations difficilement voir non redistribuables dans le complexe existant sans d'important travaux ou nouvelle constructions

288 m² Disponible

Déficit sur les surfaces demandées / locaux paratagés

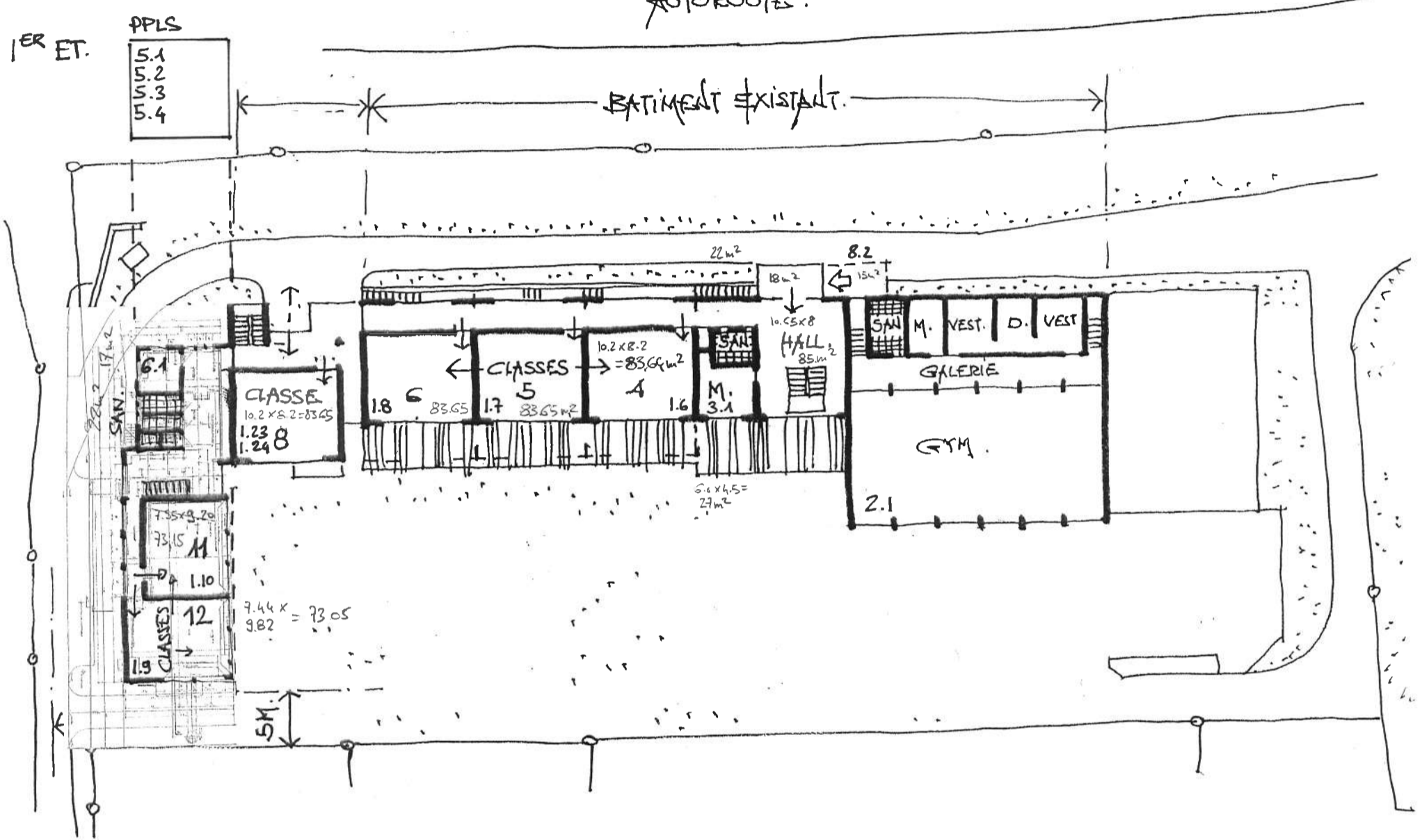
COLLEGE DU GENEVREY

INVENTAIRES DES SURFACES

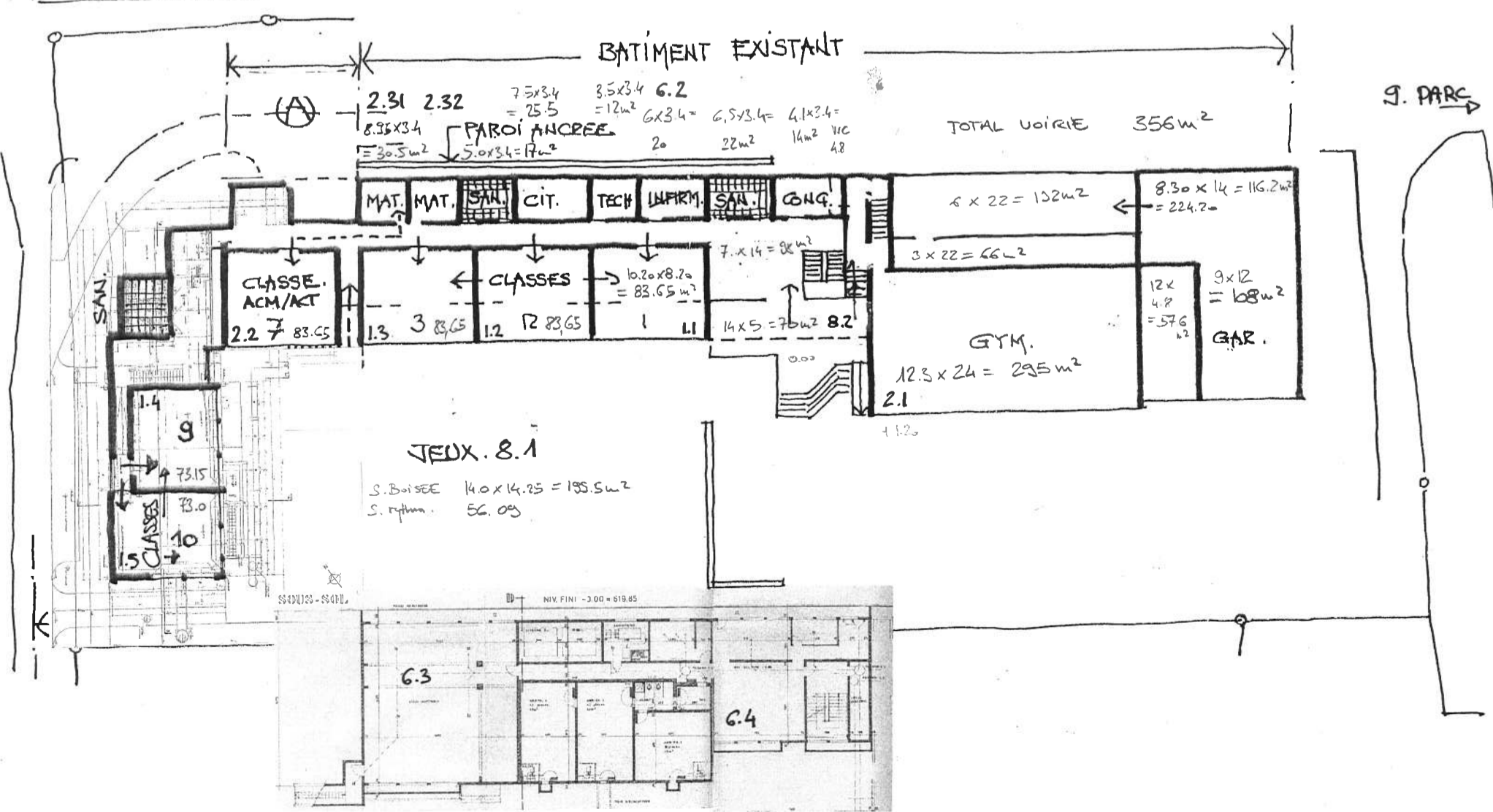
PLAN ECHELLE 1-500

CARDINAUX
 architecture sàrl
 bureau GRANDVAL
 Ancienne - Poste 8
 1091 GRANDVAUX
 T 021 799 29 01
 F 021 799 21 07
 info@cardinaux-arch.ch

PLAN REZ SUP.
 ECH 1:500



PLAN REZ INF.



124 - AEG Etude préliminaire concernant les besoins en locaux pour l'accueil scolaire et parascolaire

DETERMINATION DES SURFACES DE PLANCHER SP A CONSTRUIRE

ANNEXE 3
 OCTOBRE 2013

RUVINES		PROGRAMME LOCAUX A CONSTRUIRE	
1 SCOLAIRE			
N° Locaux	Surfaces Nettes	Remarques	
1.23 Salle de classe	0 m2	Transformations chiffrées dans Rénovations	
1.24 Salle de dégagement	80 m2	2 salles de 40 m2 - sorte de réserve pour le scolaire ou le parascolaire	
2.4 Centre de Documentation	80 m2	Normes 40 jusqu'à 10 classes 80 m2 après	
3.1 Administration école	30 m2		
Total1 Surf Utiles	190 m2	SU	
Circulation 25%	48 m2		
Total1 Surf. Nettes	238 m2	SN	
Constructions / Murs 25%	59 m2		
Total Surf. Plancher	297 m2	SP	
Divers			
8.2 Préau Couvert	144 m ²	manquant - remplacer	
8.4 Aménagement extérieurs	1500 m ²	manquant - remplacer	
2 PARASCOLAIRE			
		UAPE	36 PLACES
N° Locaux	Surfaces Nettes	Remarques	
1.1 Hall entrée	5 m2	Lien-couplé vestiaires	
1.2 Vestiaires	13 m2	0.3 ml * 36 * 1,2 ml	
1.3 Sanitaires	12 m2		
1.4 Bureau Directrice site	12 m2	Normes 40 jusqu'à 10 classes 80 m2 après	
1.5 Local Personnel/Colloques	12 m2		
1.6 Espaces de rangement intérieur	12 m2		
1.7 Cuisine	12 m2		
1.8 Local technique	12 m2		
1.9 Rangement extérieur	12 m2		
1.10 Vestiaires personnel sous 1.5	0 m2		
2.1 Espaces pour enfants	72 m2	36x2m2/5-6H	
2.2 Espaces de détente	20 m2	Lien école?	
3.1 Administration UAPE	48 m2	4x12m2	
Total1 Surf Utiles	242 m2	SU	
Circulation 25%	61 m2		
Total1 Surf. Nettes	303 m2	SN	
Constructions / Murs 25%	76 m2		
Total Surf. Brute Plancher Utile	378 m2	SP	
Divers			
3.1 Espace extérieur	0 m2		
3 TOTAUX SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE			
Total Surf. Utiles	432 m2	SU	
Total Surf. Brute Plancher Utile	675 m2	SP	

124 - AEG Etude préliminaire concernant les besoins en locaux pour l'accueil scolaire et parascolaire

DETERMINATION DES SURFACES DE PLANCHER SP A CONSTRUIRE

ANNEXE 4
 OCTOBRE 2013

GENEVREY

PROGRAMME LOCAUX A CONSTRUIRE

1 SCOLAIRE

N° Locaux	Surfaces Nettes	Remarques
1.23 Salle de dégagement	40 m2	Une salle divisible en 2 / Eventuel classe supplémentaire
1.24 Salle de dégagement	40 m2	Eventuel détente pour UAPE
2.4 Centre de Documentation	80 m2	Normes 40 jusqu'à 10 classes 80 m2 après
4.1 Salle des Maîtres	60 m2	
4.2 Reprographie	20 m2	
4.3 WC	0 m2	
Total1 Surf Utiles	240 m2	SU
Circulation 25%	60 m2	
Total1 Surf. Nettes	300 m2	SN
Constructions / Murs 25%	75 m2	
Total Surf. Plancher	375 m2	SP

Divers

8.2 Préau Couvert	144 m ²	manquant 60 m2 - remplacer
8.4 Aménagement extérieurs	1500 m ²	à revoir

2 PARASCOLAIRE

UAPE 84 PLACES

N° Locaux	Surfaces Nettes	Remarques
1.1 Hall entrée	10 m2	Lien-couplé vestiaires
1.2 Vestiaires	30 m2	0.3 ml * 84 * 1,2 ml
1.3 Sanitaires	28 m2	
1.4 Bureau Directrice site	12 m2	Normes 40 jusqu'à 10 classes 80 m2 après
1.5 Local Personnel/Colloques	20 m2	
1.6 Espaces de rangement intérieur	12 m2	
1.7 Cuisine	15 m2	
1.8 Local technique	15 m2	
1.9 Rangement extérieur	12 m2	
1.10 Vestiaires personnel sous 1.5	0 m2	
2.1 Espaces pour enfants	216 m2	48x3m2/1-2H + 36x2m2/3-4H
2.2 Espaces de détente	40 m2	Lien école?
Total1 Surf Utiles	410 m2	SU
Circulation 25%	103 m2	
Total1 Surf. Nettes	513 m2	SN
Constructions / Murs 25%	128 m2	
Total Surf. Brute Plancher Utile	641 m2	SP

Divers

3.1 Espace extérieur	0 m2	avec école
----------------------	------	------------

3 TOTAUX SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Total Surf. Utiles	650 m2	SU
Total Surf. Brute Plancher Utile	1016 m2	SP

124 - AEG**Etude préliminaire concernant les besoins en locaux pour l'accueil scolaire et parascolaire****ANNEXE 5**

OCTOBRE 2013

RENOVATION* COLLEGE DES RUVINES - ESTIMATION SOMMAIRE - VALEURS INDICATIVES

SU (SURF UTILE)	X	1.56	=	SP (Surf Plancher SIA 416)	**
2125 m2		X 1.56	=	3315	m2

Type de Rénovations	SP m2	Proportion	Prix /m2 pour ce type de rénovations	
1	3315	55%	215.00 chf/m2 de SP maintient en état - au pinceau	391'998.75
2	3315	25%	625.00 chf/m2 de SP remise en état - avec mesures de remplacement chf/m2 de SP travaux de rénovations avec modification du format	517'968.75
3	3315	15%	1'175.00 des locaux sans interventions statiques	584'268.75
4	3315	5%	1'850.00 chf/m2 de SP travaux avec modification statique	306'637.50
			543.25 chf/m2 de SP prix moyen -	
			TOTAL	1'800'873.75

ADMETTRE CHF 1'800'000.00

Facades	3315	90%	200.00 chf/m2 de SP maintient en état - au pinceau	596'700.00
			TOTAL AVEC FACADES	2'397'573.75

RENOVATION* COLLEGE DU GENEVREY - ESTIMATION SOMMAIRE - VALEURS INDICATIVES

SU (SURF UTILE)	X	1.56	=	SP (Surf Plancher SIA 416)	**
1550 m2		X 1.56	=	2418	m2

Type de Rénovations	SP m2	Proportion	Prix /m2 pour ce type de rénovations	
1	2418	75%	215.00 chf/m2 de SP maintient en état - au pinceau	389'902.50
2	2418	15%	625.00 chf/m2 de SP remise en état - avec mesures de remplacement chf/m2 de SP travaux de rénovations avec modification du format	226'687.50
3	2418	5%	1'175.00 des locaux sans interventions statiques	142'057.50
4	2418	5%	1'850.00 chf/m2 de SP travaux avec modification statique	223'665.00
			413.56 chf/m2 de SP prix moyen -	
			TOTAL	982'312.50

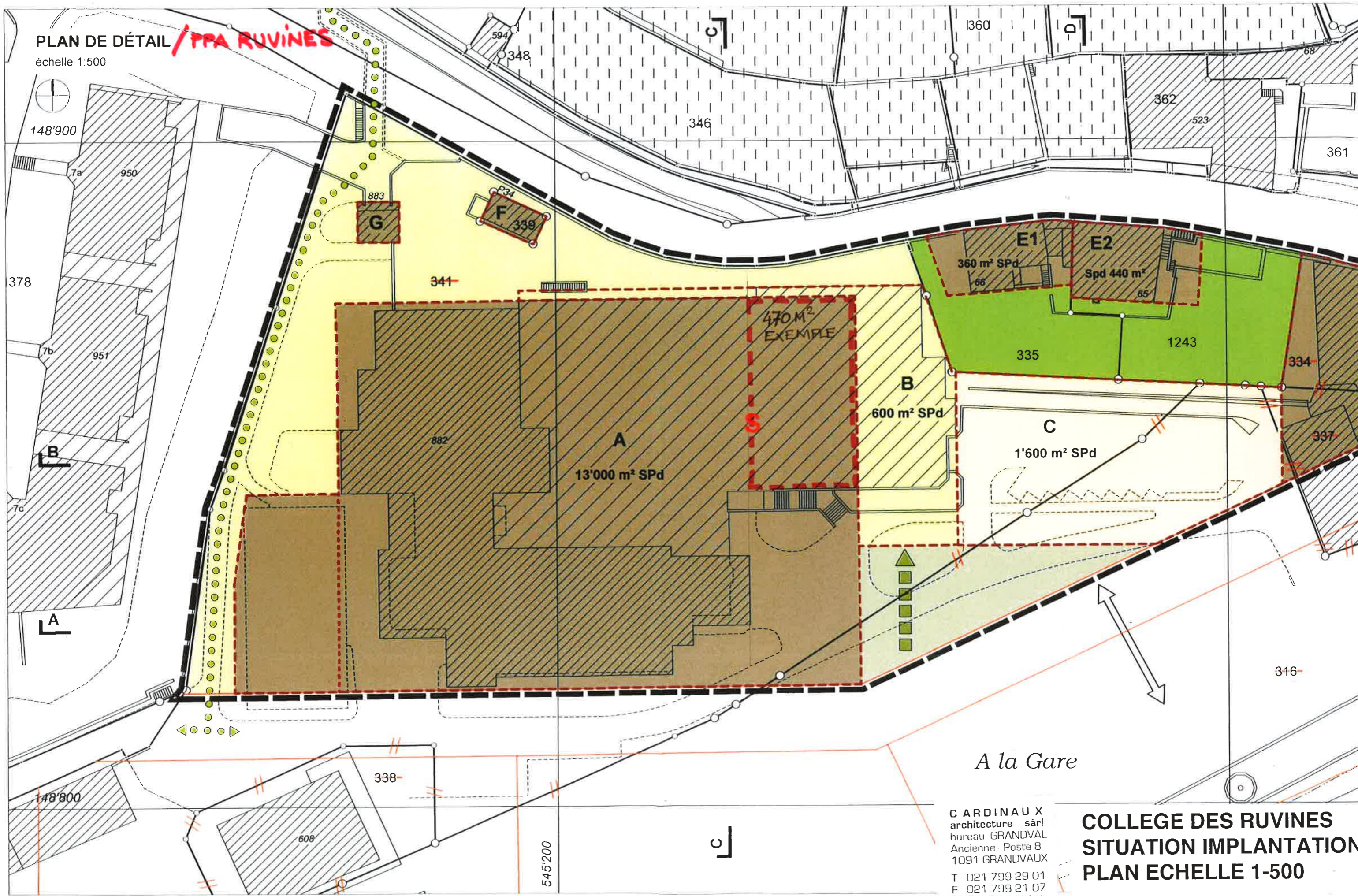
ADMETTRE CHF 1'000'000.00

* Rénovation seules des Collèges - sans Extérieurs ni Accès - sans extension ou agrandissement

** SU x25% x25% = SP = Surfaces approximatives - SIA 416 - sans les appartements ni locaux techniques - absence de plans complets

PLAN DE DÉTAIL / PPA RUVINES

échelle 1:500



A la Gare

CARDINAUX
architecture sàrl
bureau GRANDVAL
Ancienne - Poste 8
1091 GRANDVAUX
T 021 799 29 01
F 021 799 21 07
info@cardinaux-arch.ch

COLLEGE DES RUVINES
SITUATION IMPLANTATION
PLAN ECHELLE 1-500

SEPTEMBRE 2013

COMMUNE DE GRANDVAUX – Collège du Genevrey
Parcelle communale n°1495 – (Bâtiment ECA n°792)

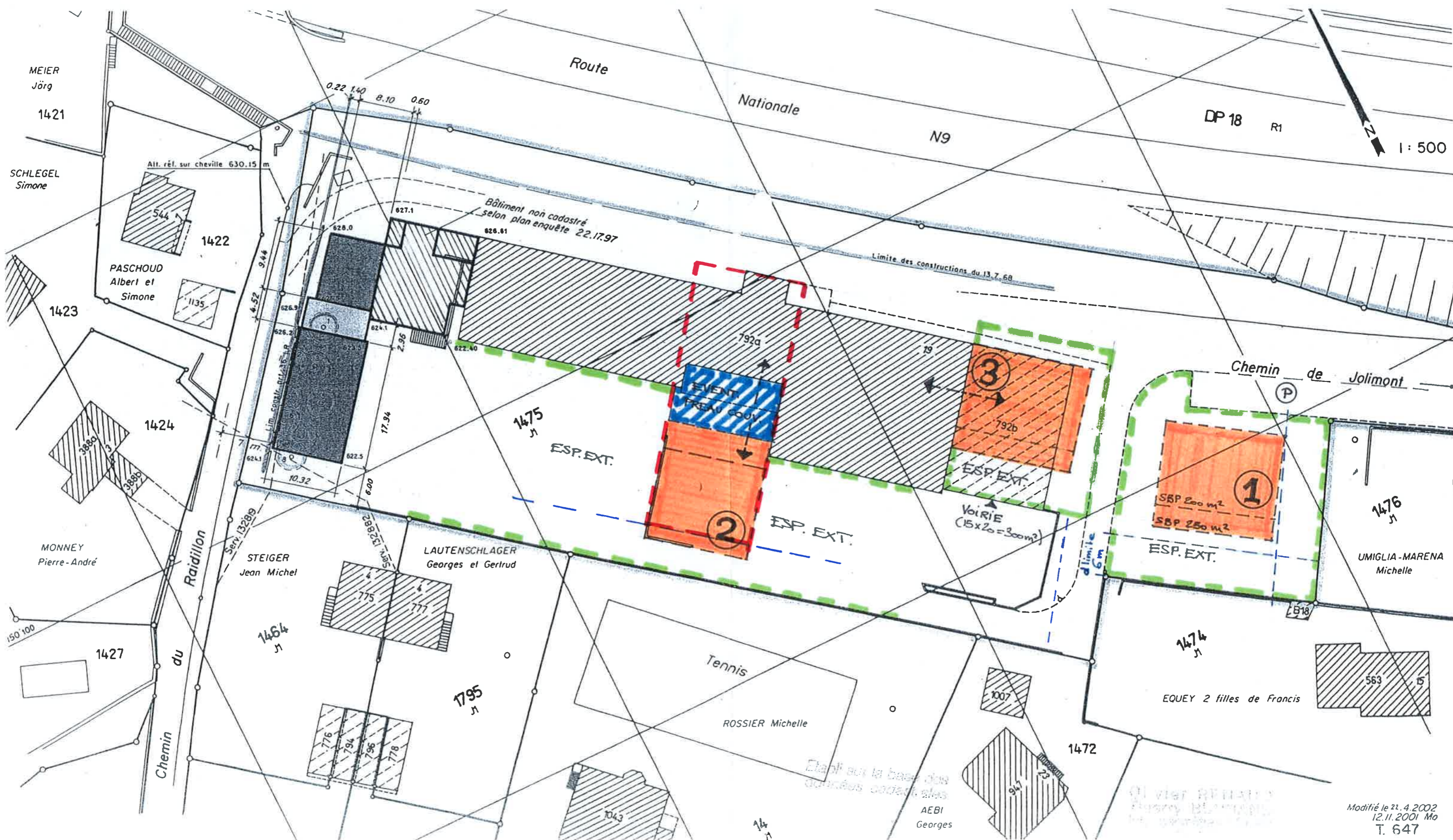
124-AEG – Accueil Ecoliers Grandvaux

ETUDE D'IMPLANTATION ECH. 1 : 500

OCTOBRE 2010 / OCTOBRE 2013

CARDINAUX
architecture sàrl
bureau GRANDVAL
Ancienne - Poste 8
1091 GRANDVAUX
T 021 799 29 01
F 021 799 21 07
info@cardinaux-arch.ch

- | | | | |
|---|------------|--------------------|--|
| ① | VARIANTE 1 | Parcelle libre EST | Parcelle ~ 760 m ² |
| ② | VARIANTE 2 | Sur préau existant | Parcelle ~ 375 m ²
(préau Sud 1700m ²) |
| ③ | VARIANTE 3 | Sur toiture voirie | Parcelle ~ 400 m ² |



Situation 2013-14																								Total E		Total C			
2013-2014	1H			2H			3H		4H		5H		6H		7H		8H		9G		10VSO		10VSG		11VSO				
	E	E	C	E	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C			
Aran											33	2															33	2	
Genevrey	20	34	3	20	1	36	2	21	1	16	1																	147	8
Ruvines	4	11	1											47	3	40	2	30	2	7	1	13	1	16	1			168	11
Vanel	8	7	1	20	1	19	1	21	1																			75	4
Total	32	52	5	40	2	55	3	42	2	49	3	47	3	40	2	30	2	7	1	13	1	16	1			423	25		

Situation 2014-2015 avec VP à Pully																								Total E		Total C					
2014-2015	1H			2H			3H		4H		5H		6H		7H		8H		9G		9P		10G		11VSO		11VSG				
	E	E	C	E	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C			
Aran									19	1	21	1																	40	2	
Genevrey	27	20	3	34	2	20	1	36	2																					137	8
Ruvines	13	4	1											49	3	47	3	26	2			30	2	7	1	13	1			189	13
Vanel	10	8	1	18	1	20	1			21	1																			77	4
Total	50	32	5	52	3	40	2	55	3	42	2	49	3	47	3	26	2	0	0	30	2	7	1	13	1			443	27		

Situation 2015-16 avec arrêt des départs à Pully en 2015 (pas de retour des autres)																								Total E		Total C					
2015-16	1H			2H			3H		4H		5H		6H		7H		8H		9G		9P		10G		10P		11G				
	E	E	C	E	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C			
Aran											36	2																	36	2	
Genevrey	27	27	3	20	1	34	2	20	1	19	1																			147	8
Ruvines	12	13	1											42	2	49	3	30	2	17	2	26	2			30	2			219	14
Vanel	11	10	1	12	1	18	1	20	1																					71	4
Total	50	50	5	32	2	52	3	40	2	55	3	42	2	49	3	30	2	17	2	26	2	0	0	30	2			473	28		

E= Elèves
C= Classes

Situation 2016-17 sans départ à Puidoux																								Total E		Total C					
2016-17	1H			2H			3H		4H		5H		6H		7H		8H		9G		9P		10G		10P		11G		11P		
	E	E	C	E	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	
Aran											40	2																	40	2	
Genevrey	18	27	3	27	2	20	1	34	2																					126	8
Ruvines	9	12	1											55	3	42	2	32	2	17	1	30	2	17	2	26	2			240	15
Vanel	12	11	1	23	1	12	1	18	1																					76	4
Total	39	50	5	50	3	32	2	52	3	40	2	55	3	42	2	32	2	17	1	30	2	17	2	26	2	0	0	482	29		

Situation 2016-17 avec départ à Puidoux																								Total E		Total C					
2016-17	1H			2H			3H		4H		5H		6H		7H		8H		9G		9P		10G		10P		11G		11P		
	E	E	C	E	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	E	C	
Aran																													0	0	
Genevrey	39	50	5	50	3	32	2																							171	10
Ruvines								52	3	40	2	55	3	42	2															189	10
Vanel																														0	0
Total	39	50	5	50	3	32	2	52	3	40	2	55	3	42	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	20		

association piccolino

Nb enfants p/jour et par structures

Année Harmos	tranche horaire	Chat Perché	Capite	% selon année Harmos	m2 selon OAJE
1-2P	repas midi	16	18	22.37%	102
3-4P	repas midi	17	17	22.37%	68
5-6P	repas midi	3	22	16.45%	50
1-2P	15h30-18h	10	14	15.79%	
3-4P	15h30-18h	10	12	14.47%	
5-6P	15h30-18h	3	10	8.55%	
Nb enfants p/structures		59	93	100.00%	220
Nb places occupées		152			

12.09.2013/IR



GUIDE ROMAND POUR LES MARCHES PUBLICS



En application de l'AIMP révisé du 15 mars 2001



Version du 2 juin 2005

**Actualisée et complétée les 9 juin et 18 décembre 2006, 12 septembre 2008, 1^{er} juillet
2010, 1^{er} janvier et 1^{er} octobre 2011**

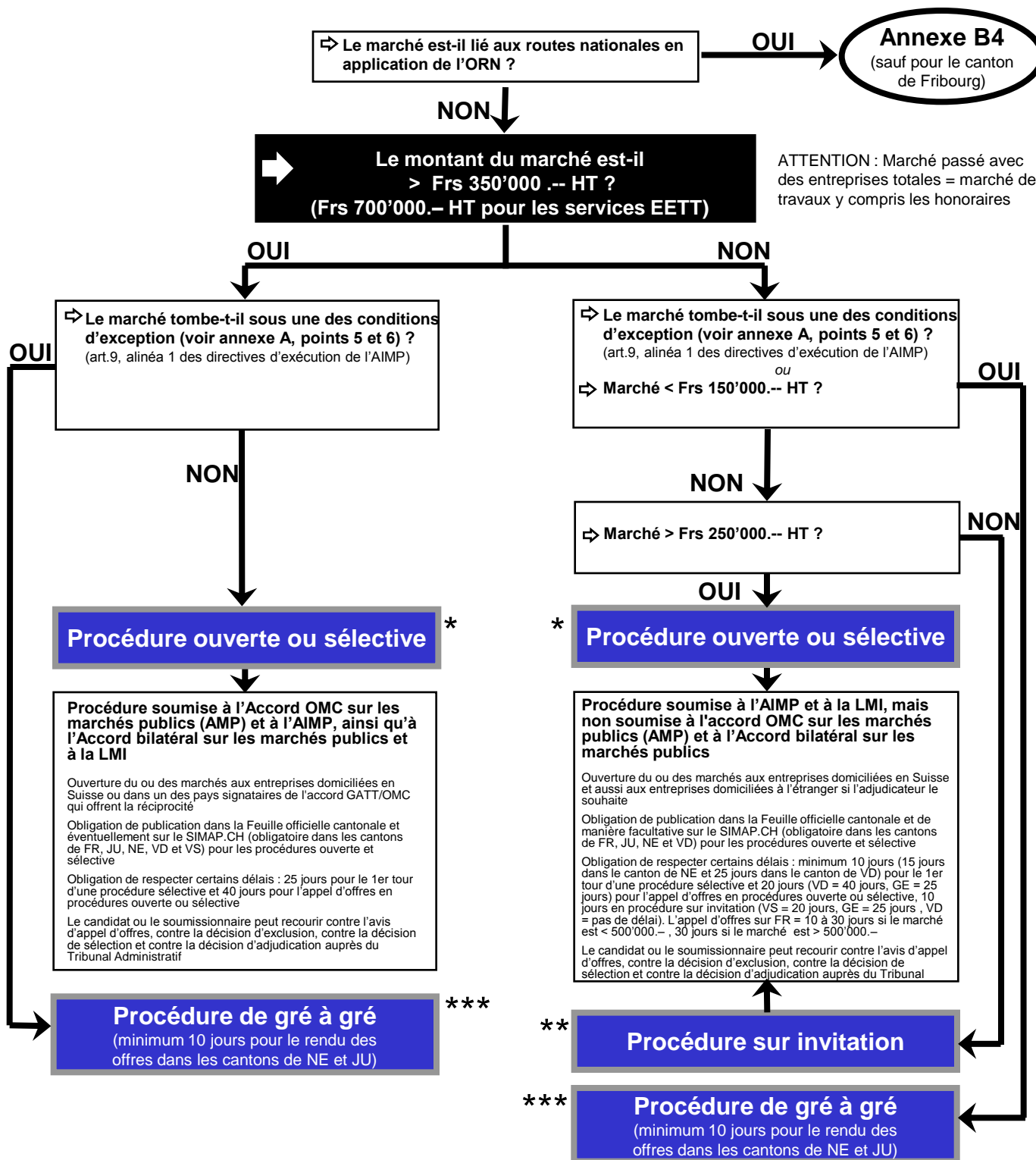
Edité par la CROMP

(Conférence romande des marchés publics)

**Fichiers téléchargeables sur le site www.simap.ch → onglet "aspects juridiques/infos"
→ FR, GE, JU, NE « guide romand pour les marchés publics »**

Choix de la procédure pour les prestations de services

En premier lieu, il y a lieu de vérifier si le marché fait partie de la liste des marchés publics devant faire l'objet d'une mise en concurrence selon les règles et principes du droit des marchés publics. Avec l'AIMP révisé, tous les marchés sont soumis, à l'exception de ceux cités à l'art. 10 de l'AIMP révisé. Pour davantage d'information, se référer à l'Annexe A du guide romand.



Remarques :

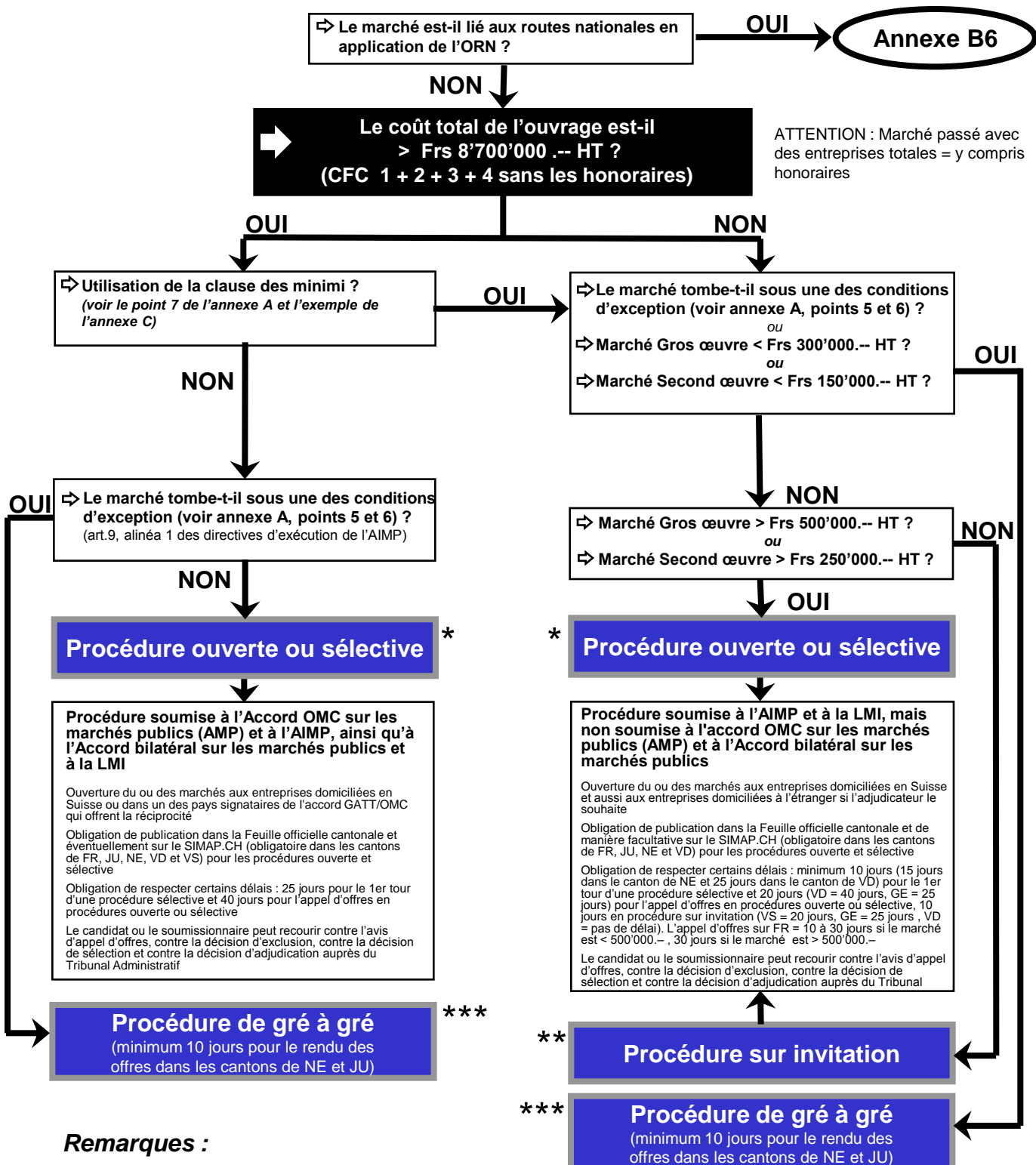
* En général, on préférera utiliser la procédure sélective par rapport à la procédure ouverte lorsqu'il est nécessaire d'évaluer en premier lieu et de manière préalable l'aptitude du soumissionnaire, notamment lorsque l'appel d'offres nécessite une étude particulière ou spécialisée durant la procédure, ou que les travaux à exécuter sont très complexes.

** Il est également possible d'appliquer une procédure ouverte ou sélective.

*** Il est également possible d'appliquer une procédure ouverte ou sélective ou sur invitation.

Choix de la procédure pour les travaux de construction

Avec l'AIMP révisé, tous les marchés sont soumis, à l'exception de ceux cités à l'art. 10 de l'AIMP révisé. Pour davantage d'information, se référer à l'Annexe A du guide romand.



Remarques :

* En général, on préférera utiliser la procédure sélective par rapport à la procédure ouverte lorsqu'il est nécessaire d'évaluer en premier lieu et de manière préalable l'aptitude du soumissionnaire, notamment lorsque l'appel d'offres nécessite une étude particulière ou spécialisée durant la procédure, ou que les travaux à exécuter sont très complexes.

** Il est également possible d'appliquer une procédure ouverte ou sélective.

*** Il est également possible d'appliquer une procédure ouverte ou sélective ou sur invitation.